



ordonnance

Règlement R.C.A.1V.Q. 146 - Ordonnance **AU-C-2026-058**

Concernant le commerce dans le cadre de l'événement : Lairet en fête 2026 !

Arrondissement : La Cité-Limoilou

En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur le commerce sur le domaine public, R.C.A.1V.Q. 146, et par le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs, R.R.C.E.V.Q., chapitre D-1, le directeur de la Division loisir, événements et animation urbaine édicte ce qui suit :

La vente de produits alimentaires, d'objets ou de produits dérivés sera permise dans le cadre de l'événement suivant :

Nom de l'événement :	Lairet en fête 2026 !
Date :	3 octobre 2026
Heures :	11 h à 16 h
Lieu :	Parc Sainte-Odile

L'événement sera remis au lendemain en cas de mauvais temps.

Québec, le 12 août 2026

Sylvain Berthiaume, Directeur

Division loisir, événements et animation urbaine Service
des loisirs, des sports et de la vie communautaire